

## A chaque difficulté, une solution adaptée !

NATURE DES DIFFICULTÉS	SOLUTIONS CONSEILLÉES PAR L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Fonds propres insuffisants pour assurer un développement pérenne.	<b>TROUVER DES FONDS PROPRES</b> <a href="http://www.capitalpme.oseo.fr">www.capitalpme.oseo.fr</a> : il s'agit d'une plateforme d'intermédiation permettant aux PME d'accéder à des investisseurs. Loi TEPA, loi DUTREIL.
Stagnation ou baisse du chiffre d'affaires, de la marge ou du résultat.	<b>CAP SUR L'EXPORT : DES OUTILS ET DES FINANCEMENTS</b> <a href="http://www.ubifrance.fr">www.ubifrance.fr</a> <a href="http://www.coface.fr">www.coface.fr</a> <a href="http://www.oseo.fr">www.oseo.fr</a>
Dégradation de la cotation fournisseurs entraînant un risque de disparition de votre entreprise.	<b>CAP SUR LES MARCHÉS PUBLICS</b> <a href="http://www.reseaucommandepublique.fr">www.reseaucommandepublique.fr</a> : des outils pratiques y sont présentés ainsi que les huit étapes pour répondre à un marché public.
Refus du banquier de consentir un nouveau crédit ou des facilités de caisse nouvelles et/ou refus de renégociation des emprunts avec un allongement, alors que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales.	<b>CONSULTER VOTRE NOTATION</b> Sur les sites internet des assureurs-crédits et utiliser les couvertures « CAP » et « CAP + ». <a href="http://www.eulerhermes.fr">www.eulerhermes.fr</a> <a href="http://www.coface.fr">www.coface.fr</a> <a href="http://www.atradius.fr">www.atradius.fr</a>
Retard dans les paiements des dettes fiscales et des dettes sociales*. (*Exclusivement URSAFF et Pôle Emploi et cotisations personnelles des travailleurs indépendants.)	<b>PROCESSUS DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT</b> Pour saisir le médiateur du crédit en ligne, rendez-vous sur <a href="http://www.mediateurducredit.fr">www.mediateurducredit.fr</a>
Retard dans les paiements des échéances des emprunts bancaires, des fournisseurs, des bailleurs...	<b>DEMANDER DES DÉLAIS A LA CCSF</b> Saisine de la Commission des chefs de services financiers à la direction départementale des finances publiques <b>pour un étalement des dettes avec un délai maximum de 36 mois.</b>
Les difficultés s'annoncent !	<b>LES PROCÉDURES PRÉVENTIVES : MANDAT AD HOC ET CONCILIATION</b> Prise de rendez-vous auprès de la cellule Prévention au secrétariat du président du tribunal de commerce pour demander l'ouverture d'un mandat ad hoc ou une conciliation (procédures confidentielles).
	<b>PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE CIP DE VOTRE REGION</b> <a href="http://www.cip-national.fr/">www.cip-national.fr/</a>